

Inforoute n° 2

JUIN – JUILLET 2010

Informations aux collaboratrices et aux collaborateurs de la division Entretien

1. Equipement de protection individuel 2010 et à venir

La commission EPI se réunit 2 à 3 fois par an afin d'améliorer l'équipement vestimentaire des collaborateurs de terrain.

Suite à vos diverses remarques, la commission EPI a décidé de mettre à l'essai un nouveau T-shirt. Celui-ci reste un vêtement en polyester car la couleur fluo ne s'imprègne pas sur du coton. Cependant, la maille est plus serrée et donc ce vêtement est plus doux au touché. De plus, les bandes rétro réfléchissantes sont striées et permettent ainsi au corps de mieux respirer.

Ce vêtement est fabriqué de la même façon qu'un vêtement sportif, son but est d'évacuer rapidement l'humidité due à la transpiration.

Une première commande a été effectuée par l'intermédiaire des responsables EPI de votre entité et la livraison devrait s'exécuter en août. Nous vous invitons à nous faire part de vos remarques objectives après avoir testé ce T-shirt.

Concernant les vêtements de pluie, des remarques relatives à l'étanchéité nous sont parvenues puis transmises au fournisseur. Celles-ci étant peu explicites vu la qualité du produit, il serait souhaitable, si le cas se présente, de transmettre le vêtement douteux au fournisseur, par l'intermédiaire de votre responsable EPI, afin qu'il puisse procéder à une analyse et nous faire part de ses conclusions.

Il est à relever que le port d'un vêtement étanche augmente la chaleur du corps, donc également l'humidité et le sentiment "d'être mouillé"

Pour l'avenir, la commission EPI est intégrée désormais dans l'UT II groupant les trois cantons Fribourg, Genève et Vaud et nous étudions actuellement une directive et un règlement communs, ainsi qu'un renouvellement des marchés.

Nous espérons satisfaire à votre sécurité et votre confort en étant attentif à vos remarques, vos besoins, tout en composant avec le budget, les règlements et les marchés

2. EPI – Habit de travail – entretien lavage "Bardusch" – respect du règlement

La Commission EPI a constaté que de nombreux collaborateurs ne donnent pas leurs habits à nettoyer auprès de l'entreprise Bardusch.

Nous aimerions attirer votre attention sur le fait que lors de l'établissement du contrat avec cette entreprise, il avait été convenu, dans les règles de renouvellement des habits, que ceux-ci devaient être nettoyés par l'entreprise.

La raison de cette décision découle de l'obligation de l'entreprise de fournir des habits respectant les normes de sécurité, en l'occurrence du respect des exigences des vêtements de signalisation à haute visibilité.

Suite.

Les techniques de nettoyage de ces habits sont développées pour tenter de garantir le réfléchissement des bandes de sécurité.

Concrètement cela veut dire qu'il n'est pas autorisé de laver ces vêtements de travail dans une machine à laver "standard". Nous comprenons que certains d'entre vous regretteront de ne plus pouvoir nettoyer chez soi ses habits, mais sommes sûr que vous comprendrez que nous devons respecter les règles pour garantir votre sécurité.

Si vous présentez des allergies, merci de contacter votre représentant local EPI et lui remettre un certificat médical afin qu'il puisse faire le nécessaire auprès de l'entreprise Bardusch pour vous sortir des listes de contrôles de lavages nominatifs. Ce certificat dégage le Service des routes d'une responsabilité.

D'autre part, nous avons procédé à des vérifications et avons constaté que les personnes qui se plaignaient de ne pas récupérer leurs habits dans les délais n'avaient, en général, pas respecté la date du dépôt de leur vêtement (ramassage hebdomadaire) ! Il est possible qu'un problème survienne lors des nettoyages et que l'entreprise Bardusch doivent procéder à deux lavages pour retourner les habits propres.

Nous profitons également de vous rappeler que le règlement et les directives EPI **imposent le port des habits professionnels selon la classe 3, c'est-à-dire avec des bandes réfléchissantes sur pantalon et sur veste ou t-shirt.**

Certains d'entre vous ont eu en retour des vêtements ayant des taches rouges, la commission a fait parvenir un courrier à la direction de l'entreprise citant ces problèmes, celle-ci en a pris bonne note et fera le nécessaire.

Nous tenons également à vous remercier toutes et tous, pour l'effort que vous faites quand à l'application du port des EPI, il en va de votre sécurité ainsi que de celle de vos collègues.